

**Communication**

**« Quelles perspectives pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse  
en région Centre ? »**

**Algue VANMAELDERGEM**

Bureau du 10 juin 2013

**Quelques éléments de contexte :**

Cette communication a été réalisée en réponse à la demande du bureau du CESER du 5 novembre 2012 adressée à la 1<sup>ère</sup> Commission. Cela fait suite au rapport réalisé en 2010 et intitulé « être jeune en région Centre » mais s'inscrit également dans la continuité des travaux du groupe « travailleurs pauvres » et de la Section prospective de notre assemblée, qui ont respectivement mis en lumière la pauvreté des jeunes adultes et la problématique du départ de nombreux jeunes du territoire régional.

Cette note s'inscrit également dans les travaux de la commission « qualité de la vie » du CESER et alimentera les réflexions engagées ici dans un rapport relatif l'accès des jeunes à la culture et au sport en région Centre.

Un groupe de travail a été constitué qui s'est réuni deux fois, les 16 avril et 22 mai<sup>1</sup>. Ce projet sera également présenté devant les 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> commission, les 4 et 5 juin. Le Bureau du CESER ayant choisi d'en faire une communication présentée en séance plénière du vendredi 14 juin 2013, ayant vocation à ouvrir un débat entre les divers groupes en séance.

S'intéresser à la jeunesse nécessite en préambule d'en définir les contours. La notion même de jeunesse est floue. Dans le rapport réalisé en 2010, le CESER s'était appuyé sur trois définitions existantes, à savoir une approche démographique, une approche sociologique, et une approche processuelle. Au final, le CESER avait fait le choix de donner sa propre vision de la jeunesse en mêlant ces trois approches, et en partant du constat d'un effacement des bornes frontières délimitant la jeunesse.

---

<sup>1</sup> Composition du Groupe de travail : Martine RICO (FCPE, 4<sup>ème</sup> Commission), Jean-Louis DESNOUES (CROS Centre), Dominique SACHER (URIOPSS), Jean-François CIMETIERE (CFDT), Alain ROBERT (Chambre de Commerce et d'Industrie), Elisabeth MAUPOINT (CFE CGC), Dominique GUILLAUME (CGT) et Murielle MARITORENA (FO).

Ainsi, si nombre de politiques publiques interviennent auprès des jeunes de l'école primaire au lycée, chaque niveau de collectivité ayant la charge d'une tranche d'âge, l'allongement des périodes de transition (passage de la sortie d'étude à l'entrée dans la vie active) oblige à se pencher également sur la situation des jeunes adultes, de la sortie des études au premier emploi. Si les politiques publiques ont pris en compte cette dimension à travers des dispositifs destinés aux 18-25 ans, voire 18-30 ans, ces politiques sont souvent ciblées sur les publics intégrés dans un cadre scolaire, contribuant à des ruptures d'égalité, ou de prise en charge de jeunes plus isolés.

L'ensemble des décideurs doivent faire preuve de réactivité face à la situation très difficile de nombreux jeunes. On note, en effet, un certain échec de la politique d'intégration des jeunes au sein de la société française et notamment en termes d'emploi. Un meilleur lien formation/emploi est à construire.

La responsabilité collective des adultes que nous sommes est à présent de s'assurer de la continuité des politiques menées, du lien entre dispositifs existants et de l'amélioration des politiques publiques, tout particulièrement en faveur de ces jeunes afin de leur donner l'opportunité et les clés pour une insertion pleine et entière dans la vie sociale, professionnelle, économique...

L'enjeu de cette communication est donc à la fois de faire un bilan des préconisations du rapport jeunes du CESER, en lien avec ce qui s'est mis en place depuis au niveau régional (I) et de dresser des pistes à suivre en terme de gouvernance, d'outils et d'organisation territoriale pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse en région Centre en lien avec les perspectives nationales annoncées dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse qui s'est réuni le 21 février 2013 (II). Les propositions avancées seront l'objet d'un questionnement propice à ouvrir un débat en assemblée plénière du CESER, afin de faciliter l'expression des différents groupes de notre assemblée, sur les perspectives à tracer (III) pour la puissance publique d'une part, Conseil régional et État notamment, pour les travaux du CESER dans la perspective de la prochaine mandature d'autre part.

**I. Point sur la mise en œuvre par la Région Centre d'une politique jeunesse au regard des préconisations du rapport « Etre jeune en région Centre » du CESER**

Au regard des difficultés croissantes connues par les jeunes, accrues depuis 2010, le CESER a souhaité rappeler, thématique par thématique, ses préconisations de l'époque, observer et évaluer les avancées en région Centre dans la définition et la mise en œuvre d'une politique jeunesse, mise en regard avec les chantiers prioritaires définis par le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013<sup>2</sup>.

**Préconisations « transports » extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

*« Le CESER souhaiterait que soit mis en place un tarif forfaitaire valable 24h/24 sur toutes les lignes pour les jeunes jusqu'à 26 ans. Il s'agit de simplifier le titre de transport et d'aller vers la multimodalité. Bien évidemment, ce titre unique pourrait être accessible sous conditions de ressources. Il conviendrait d'envisager un schéma régional « accessibilité et continuité » entre tous les partenaires concernés.*

*Face aux problématiques individuelles notamment en milieu rural liées aux transports, le CESER ne voit pas d'autre solution que des aides ponctuelles. Toutefois, il est à souligner la question des ruptures de transport dans certaines zones, obligeant les jeunes et les personnes résidant dans ces zones à recourir à un véhicule personnel pour lequel il n'y a pas d'aide. »*

La Région Centre a mis en œuvre une politique d'aide au permis<sup>3</sup> de conduire pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes. Cette aide considérée comme très utile est, disons, victime de son succès, puisqu'elle ne permet pas de répondre à toutes les demandes. En effet, l'acquisition du permis de conduire n'est qu'un élément de l'investissement des jeunes pour avoir les moyens de leur mobilité. Dans le contexte actuel, la charge de l'achat d'un véhicule, les coûts induits, entretien et prix des carburants sont autant de facteurs qui rendent impossible l'acquisition d'un véhicule pour les jeunes.

Il serait peut-être intéressant de réfléchir à l'élargissement de ce dispositif en encourageant le secteur de l'entreprise à intégrer cette dimension dans le cadre de la formation initiale ou professionnelle (participation au financement du permis de conduire de conduite accompagnée dans le la cadre de contrat d'apprentissage, de stages etc.).

De plus, la modification des horaires (y compris pour les TER), depuis décembre 2012, n'a pas amélioré le maillage régional en transport en commun, notamment dans les zones rurales. Un schéma régional favorisant cette accessibilité via une inter modalité organisée demeure dans ce contexte un chantier prioritaire. En effet, cette préconisation du CESER reste particulièrement d'actualité compte tenu des éléments exposés ci-dessus et à l'heure du développement des études par la voie de l'apprentissage qui nécessite de rendre possible ces déplacements. L'inter modalité, appelée des vœux par le CESER, devrait être encouragée par des conventions de partenariats entre autorités organisatrices de transport, seules aptes à concourir, en se coordonnant, à la mise en place d'un schéma régional généralisant une offre de transports multimodaux accessibles, assurant la continuité, et une offre tarifaire attractive.

<sup>2</sup> [http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ\\_Rapport\\_21\\_fevrier\\_2013.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Rapport_21_fevrier_2013.pdf)

<sup>3</sup> L'aide au permis de conduire est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans accompagnés par une Mission locale ou une PAIO (Permanence d'accueil et d'information) de la région Centre et pour qui, l'obtention du permis de conduire facilite l'accès à un emploi ou une formation.

Cette aide d'un montant maximum de 200 € et cumulable avec d'autres aides au permis de conduire est mise en œuvre par les conseillers des missions locales et des PAIO pour les jeunes qu'ils accompagnent.

La difficulté des jeunes à trouver un emploi à proximité de chez eux impose, par ailleurs, de soutenir les possibilités de prêt de moyens de transport individuel (vélos électriques, voitures...).

**Préconisations « logement » extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

*« Cette question du logement est centrale pour les jeunes. Le CESER Centre souhaiterait que soit mis en place un schéma régional du logement concernant les jeunes y compris les étudiants et les apprentis à l'instar de ce qui a été mis en place en Aquitaine. Celui-ci pourrait trouver sa place dans le cadre de la réflexion en cours concernant un Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Mais, dans un premier temps, l'action du Conseil régional pourrait s'inscrire dans le cadre des contrats d'agglomération ou de pays pour développer un habitat « jeunes » avec par exemple les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). Il faudrait à ce titre inciter les collectivités à activer la GRL (garantie du risque locatif).*

*Concernant la problématique des doubles logements, notamment dus aux stages, il serait peut-être nécessaire que le législateur intervienne concernant les baux sur 12 mois sachant que nombre de jeunes n'occupent pas leur logement pendant l'été et doivent payer un double loyer quand leur lieu de stage est différent du lieu d'étude et les jeunes en recherche d'emploi. »*

Le constat quant aux difficultés des jeunes à se loger, évoqué dans le rapport de 2010, fait aujourd'hui place à l'incapacité totale d'accéder au logement pour certains jeunes, le plus souvent isolés. Ainsi, nombre de structures dédiées à l'urgence sociale constatent une augmentation de ces populations en l'absence de solution adaptée à leurs problématiques. Un constat corroboré par ailleurs par les réseaux en charge de l'exclusion sociale et de l'habitat jeune en région Centre et par les statistiques. Ainsi, le Rapport 2013 sur l'état du mal logement de la Fondation Abbé Pierre souligne la problématique des décohabitations et cohabitations subies : *« l'impossibilité de se procurer un logement adapté empêche désormais l'installation de nombre de jeunes couples. Les CAF dénombrent de plus en plus de personnes déclarant vivre en couple bien qu'elles ne partagent pas le même logement que leur conjoint(e). Si ces formes de vie commune relèvent parfois d'un choix, elles sont bien souvent subies. C'est surtout le cas pour les jeunes adultes en début de carrière professionnelle, acceptant souvent des compromis sur la localisation de leur emploi (avec un éloignement parfois important de leurs proches, voire de leur conjoint-e) et/ou leur niveau de rémunération (acceptation de salaires bas ne permettant pas ensuite d'accéder à un logement suffisamment grand pour le couple...). Des jeunes couples sont ainsi obligés de vivre chacun chez soi (voire chacun chez ses parents), dans l'attente de jours meilleurs. Et ce parfois même lorsqu'ils ont déjà un enfant en commun.*

*Par ailleurs, les situations de cohabitation subie et prolongée avec les parents se multiplient aujourd'hui (soit 282 000 enfants de plus de 25 ans en France [hors étudiants et ceux qui ont tout juste achevé leurs études]). Et même après une période d'autonomie, de nombreux jeunes sont contraints de revenir au domicile parental, comme le montre un sondage récent : face à des difficultés financières, plus de quatre jeunes sur dix ont envisagé de retourner vivre chez leurs parents dont 13 % qui y sont effectivement retournés. En première ligne : les jeunes chômeurs (21 %) et les jeunes résidant en Hlm (23 %). Mais ces situations sont très souvent sources de tensions et de conflits, et peuvent déboucher, dans les cas les plus dramatiques, sur des ruptures familiales et le basculement de ces jeunes dans une extrême précarité. »*

Le CESER s'était exprimé à l'occasion de la présentation par le Conseil régional, en séance plénière du 8 décembre 2011, d'une communication intitulée « Vers une politique régionale du logement social » en indiquant qu'il estimait que « *tant les jeunes que les personnes âgées sont des publics prioritaires ; les jeunes dont le logement constitue un facteur déterminant d'intégration sociale, les personnes âgées dont le poids va structurellement grandissant* ». Le CESER aimerait connaître les échéances de la mise en place de cette stratégie et comment la question de la jeunesse va être intégrée. Le SRADDT s'intéresse, par ailleurs, au logement sans prendre en compte la spécificité et les besoins des jeunes adultes pour se loger. Le CESER déplore cet « oubli », car cela aurait pu contribuer à la cohérence des politiques régionales.

En effet, la principale préoccupation du SRADDT sur ce volet demeure la construction de logements. Sur cet aspect la Région devrait faire preuve d'une politique volontariste en abondant les plans de financement du logement social pour des investissements dans des logements dits « très sociaux » de type PLAI et accessibles à des personnes à faible revenus ; un travail important reste également à réaliser sur la mobilisation du parc privé existant (développement du parc privé conventionné, politique de réduction de la vacance des logements...) via l'intermédiation locative.

Si la construction de logements est une mesure nécessaire, elle ne semble pas suffisante, la disponibilité des logements n'étant pas le frein principal à l'accessibilité, leur mobilisation et leur adaptation doivent rester les leviers principaux à activer pour ces publics.

Face à l'augmentation des loyers dans le parc privé classique voire dans le parc social, la mobilisation de solutions alternatives (structures habitat jeunes notamment et parc privé conventionné) doit être un objectif premier. A noter que ces structures de type foyers de jeunes travailleurs et foyers logement ont une capacité d'accueil largement insuffisante et ne comblent pas les jeunes en situation de transition (sans statut étudiant et sans emplois). Ainsi, les structures d'hébergement d'urgence doivent, sans y parvenir, pallier à cette situation.

Au niveau régional outre une mise en place de baux sur 12 mois qui gagnerait à être développée, il est surtout nécessaire de proposer des solutions souples et adaptées aux nombreuses ruptures de statuts connues par les jeunes (étude, premiers emplois, stages, apprentissage, CDD) de type foyers de jeunes travailleurs ou foyers logement (une souplesse matérialisée par des délais de préavis plus courts) d'imaginer des suggestions pour la mobilisation du parc privé classique. Le développement d'un cadre juridique afin de développer les colocations est également une solution à étudier sérieusement pour simplifier la mise en œuvre afin de répondre aux difficultés vécues par les jeunes.

Par ailleurs, mettre en place des solutions pour le logement des jeunes nécessite des solutions adaptées pour une politique porteuse de sens : au milieu rural, aux besoins temporaires et saisonniers. Cela nécessite une politique spécifique et volontariste, et de concilier des approches complémentaires (notamment portail de mise en relation offres/demandes pour favoriser le développement du logement chez l'habitant). De telles solutions existent qui ont fait leurs preuves à l'image de la politique initiée par le conseil régional d'Aquitaine notamment<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> <http://aquitaine.fr/politiques-regionales/recherche-vie-etudiante/logement-etudiant/jeune.html>

Concernant l'accessibilité financière au logement, principal frein à l'autonomie de plus en plus de jeunes, des mesures telles que la garantie des risques locatifs ou la garantie de cautionnement sont des mesures structurantes pour un coût résiduel et mesurable que gagnerait à mettre en place le Conseil régional, à travers sa compétence en matière d'aménagement du territoire à l'image de ce qu'a fait le conseil régional d'Aquitaine<sup>5</sup>. En effet, ces dispositifs sont accompagnés par des structures relais sur le terrain qui garantissent un accompagnement des jeunes en limitant le risque financier.

Ces mesures sont d'autant plus nécessaires à l'heure où beaucoup ne peuvent accéder au parc privé classique du fait de garanties financières trop exigeantes, ou de pratiques abusives de la part des bailleurs, dans un contexte dans lequel la situation de l'emploi (à la fois des jeunes et des familles) s'est fortement aggravée depuis 2010 et continue de se dégrader.

Enfin, au-delà de la seule problématique du logement, la mise en place d'une **réelle politique de l'habitat des jeunes**, prenant en compte plus largement leurs problématiques, avec des services intégrés et dédiés à l'accueil, au suivi, à l'accompagnement au logement (type résidences collectives, semi collectives...) est une condition indispensable de réussite d'une politique en faveur des jeunes.

La coordination des différents acteurs de l'habitat en charge de cette question est également une condition de réussite afin d'activer tous les leviers : mobilisation de foncier, politique de construction, politique d'aide sociale à l'accès, à l'accompagnement et au maintien dans le logement, aménagement du territoire.

La situation des jeunes vis-à-vis du logement s'est considérablement aggravée depuis 2010, des mesures d'urgence doivent être mises en place à court terme car c'est un préalable à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Comment imaginer en effet que, sans solution de logement les jeunes adultes puissent se projeter dans l'avenir, a fortiori dans l'emploi ?

---

<sup>5</sup> <http://cle.aquitaine.fr/3-dispositifs-beneficiaires.htm>

**Préconisations « santé » extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

« Concernant la santé des jeunes, le CESER avait dressé un certain nombre de recommandations, à l'occasion de la parution de son rapport publié en décembre 2006 et consacré à cette question. Ces préconisations ont été reprises en 2010 et sont plus que jamais d'actualité :

- améliorer l'efficacité de la prise en charge périnatale ;
- renforcer les moyens des services de protection maternelle et infantile (PMI)
- reconnaître et dynamiser les actions de la médecine scolaire ;
- mettre en synergie les services de médecine universitaire de la région Centre ;
- initier et mener des études sur l'état de santé des enfants et des adolescents de la région Centre ;
- développer les informations quant aux incidences des conditions de nutrition sur la santé ;
- identifier et cerner l'ampleur des problèmes liés à la santé mentale des jeunes ;
- renforcer la politique de prévention face aux conduites à risques ;
- renforcer la vigilance à l'égard de la maltraitance et ses conséquences sur la santé.
- soutenir les actions en faveur de l'éducation et la prévention auprès des jeunes. L'accès aux soins des jeunes en milieu rural ou dans certaines agglomérations serait facilité par la création de maisons médicales. Une liaison des médecins avec les pharmacies de garde les week-ends faciliterait l'accès aux jeunes, surtout en milieu rural. »

La plupart des préconisations émises ont été mises en place ou vont l'être prochainement par le Conseil régional au sein des lycées et CFA<sup>6</sup>. Le CESER s'en félicite car il avait souligné l'importance des actions de promotion et de prévention de la santé, en complément des actions menées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), même si l'on peut regretter qu'elles se cantonnent au cadre scolaire. En effet, il s'agit d'une première étape qu'il conviendrait d'élargir à des jeunes hors du cadre scolaire. Il serait par exemple intéressant de mobiliser les jeunes relais des lycées pour sensibiliser des jeunes non scolarisés ou de soutenir le même type d'initiatives dans les structures d'accueil de jeunes. Le CESER souhaite ainsi interpeller la puissance publique sur la disparition progressive de tels financements qui répondent à de réels besoins auxquels il faut répondre dans l'urgence (difficulté actuelle de mobilisation des fonds de l'ARS, de la DRAAF et du conseil régional) pour mettre en œuvre ces projets de prévention.

Par ailleurs, sur ce même volet, il ne faut pas oublier les démarches associant sport et santé qu'il convient d'encourager. L'activité physique ou sportive est en effet un enjeu de santé publique, que l'on retrouve décliné dans les politiques de santé des ministères et des différents acteurs. Cette volonté devrait déboucher sur une large offre de pratique proposée depuis le plus jeune âge, accompagnée d'une possibilité d'accès aux soins organisé, sans exclusion. Les associations, les pouvoirs publics, ont un rôle prépondérant à jouer. Cela ne se fera qu'au travers d'une action coordonnée qui s'inscrit dans la complémentarité ; action qui devrait être déclinée et relayée au niveau de tous les territoires.

Pour ce qui concerne les jeunes en milieu rural, la politique de santé de la Région Centre s'est considérablement étoffée avec le développement de nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) depuis 2010. Il serait intéressant que celles-ci intègrent dans leur projet de santé (cahier des charges) un objectif de sensibilisation des personnels à l'accueil de jeunes intégrant des missions d'information, d'orientation et de repérage.

<sup>6</sup> <http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/appels-a-projets/education-formation/prevention-promotion-sante.html>

Au-delà de la prévention, le CESER salue la participation du Conseil régional pour un meilleur accès financier aux soins avec l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants. Il se questionne néanmoins sur le choix de la mutuelle, le statut étudiant conduisant souvent, faute de moyens, à choisir des offres à bas coût ne permettant pas d'avoir une couverture santé satisfaisante (à titre indicatif, le financement régional permet l'adhésion à une mutuelle « soins courants », alors que 250 euros<sup>7</sup> environ de reste à charge sont nécessaires pour couvrir les soins spécialisés (dentaires, ophtalmologiques, radiologiques...) qui correspondent pourtant à des besoins importants. Certains jeunes recourent ainsi à l'endettement pour se faire soigner. Le CESER s'interroge également sur les complémentarités entre ce dispositif, le dispositif Etat d'aide pour une complémentaire santé à destination des jeunes (CMUC<sup>8</sup> sous certaines conditions). De plus, les travaux entrepris autour du Pack autonomie jeunesse avaient souligné la faible proportion d'étudiants bénéficiaires au regard de la population cible (7 000 étudiants) et plaidé en faveur d'une amplification de l'information et du portage de la mesure en amont pour mieux faire connaître ce dispositif et d'une réflexion autour du public à cibler. Le CESER souhaite également alerter sur l'âge limite pour en bénéficier. En effet, l'allongement des durées d'étude au-delà de 26 ans, que ce soit par choix ou dans l'attente d'une entrée dans l'emploi, fait que beaucoup ne peuvent plus accéder à une couverture complémentaire santé.

**Préconisations « sport, culture et loisirs » extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

*« En matière de culture, de sport et de loisirs, le CESER est convaincu que ce n'est pas en incitant à la consommation que l'on formera le mieux les jeunes à la citoyenneté. Il serait préférable de travailler sur l'offre et la médiation culturelle s'adressant à tous les publics, donc y compris les jeunes. Des initiatives devraient pouvoir être envisagées afin d'amener la culture à tous y compris les jeunes, réduisant ainsi les inégalités territoriales d'accès à la culture. »*

L'accès de tous à la culture est une préconisation incluse dans le SRADDT, cependant il s'agit de donner réalité à cet objectif en ne considérant pas comme c'est le cas dans ce schéma, le tourisme comme quasi seul levier d'une politique culturelle. Ainsi, si une politique d'équipement constitue un outil structurant, faire vivre ces équipements, en lien avec les populations et territoire doit être la priorité.

Contribuer à cet objectif ainsi qu'à la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à la culture et au sport suppose aussi un soutien accru au tissu associatif local : une condition sine qua non de vitalité des territoires. Le soutien à ces acteurs de l'accompagnement des jeunes doit ainsi être renouvelé et formalisé via des conventions pluriannuelles d'objectif pour inscrire leurs actions dans la durée, une condition de l'animation des territoires.

**Pour les jeunes comme les adultes**, l'enjeu est de donner corps à l'objectif d'accès à la culture et au sport, non seulement **pour** tous, mais **par** tous : pour répondre à cette ambition, sur le volet culturel, le chéquier Clarc, constitue un outil certes utile mais certainement pas suffisant: il devrait s'accompagner de mesures incitatives permettant les actions de médiation culturelle, de développement des pratiques amateurs chez la jeunesse, en incitant les jeunes à être acteurs de leur propre parcours culturel, notamment en appui

<sup>7</sup> Exemple des tarifs des offres de mutuelles complémentaires LMDE : <http://www.lmde.com/index.php?id=1022>

<sup>8</sup> <http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/sante-et-bien-etre/acces-aux-soins/article/couverture-sante-complementaire>



sur et/ou au sein du secteur associatif. Dans le même esprit, les projets culturels et socioculturels de jeunes mériteraient d'être soutenus, accompagnés et valorisés qu'ils aient une visée professionnalisante ou non. En effet, l'action culturelle de la Région est très centrée sur les politiques d'équipement et de saison, ou la professionnalisation des acteurs culturels, laissant peu de place aux initiatives de jeunes. D'autant plus dans un contexte incertain dans lequel l'opportunité des financements Etat est, au mieux laissée à la libre appréciation des services départementaux déconcentrés, au pire purement et simplement supprimée faute de crédits alloués suffisants, et remise en cause chaque année. Cela crée des inégalités intolérables sur le territoire malgré des sollicitations de jeunes chaque année plus nombreuses pour des crédits qui s'amenuisent.

A noter qu'en ce qui concerne les publics scolaires, le rapport sur l'accès à la culture et aux sports actuellement en cours a listé les recommandations qui lui semblent centrales et vont dans le sens d'un développement de la médiation, de l'accompagnement culturel, et des pratiques amateurs.

Enfin, le soutien aux projets de jeunes dans le domaine de la solidarité internationale et favorisant les rencontres interculturelles à travers les différents dispositifs mis en place par la Région mérite d'être salué tout comme l'effort de lisibilité accompli via le dispositif « parcours d'Europe ». La recherche de complémentarité entre dispositifs Etat et Conseil régional permettrait d'identifier des catégories de jeunes non touchés, notamment ceux situés hors cadre scolaire. Par ailleurs, la fonction d'accompagnement des professionnels et des jeunes assumée par le secteur associatif mériterait d'être reconnue et valorisée.

**Préconisations « formation, orientation, recherche d'emploi » extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

*« Face au constat dressé par un certain nombre de jeunes rencontrés, le CESER note certaines difficultés au niveau des services en charge de l'orientation. Or cette question est cruciale pour la détermination du projet professionnel des jeunes. Le CESER propose que la Région impulse des rencontres et que des réflexions soient menées pour améliorer les actions d'orientation pour le décloisonnement des organismes (CIO, Éducation nationale, organismes consulaires), dans le but de donner une véritable visibilité aux jeunes et de rapprocher les outils de leur objectif initial. Dans ce même but, le CESER propose que le site étoile de la région Centre soit complété par des informations sur des métiers qui soient accessibles aux jeunes, dans un langage qui leur parle, et avec, pourquoi pas, des témoignages de jeunes illustrant ces présentations.*

*Enfin, le CESER aimerait que soit développé le « visa compétence jeunes Centre ». Il est, en effet, essentiel qu'il existe un parcours de découverte d'un métier accessible à tous les jeunes, y compris ceux qui sont en difficulté.*

*Le CESER note que la région Centre ne compte, pour l'instant, qu'une seule école de la 2ème chance (à Tours, un autre est en projet sur Orléans). Or force est de constater que dans certaines régions, on en dénombre beaucoup plus y compris dans des villes de taille relativement modeste. Ainsi, en Auvergne, on en compte 4, et en Champagne-Ardenne 7. Au préalable, il serait nécessaire d'avoir une évaluation plus précise des résultats de ce dispositif. Si cette évaluation s'avère concluante, une impulsion de la région pourrait être nécessaire afin de développer ces écoles. A noter toutefois que ce dispositif ne concernerait qu'un nombre relativement limité de jeunes du fait de la faiblesse de leurs effectifs. Par ailleurs, ces écoles ne s'adressent pas uniquement à des jeunes. Ces écoles ne peuvent à elles seules constituer la réponse en termes de résorption du déficit d'orientation.*

*Si à l'heure actuelle l'apprentissage est encouragé, on ne peut que constater que, dans le même temps, les jeunes ont beaucoup de mal à trouver un employeur-maître de stage en*

*période de crise. Le CESER souhaite, en outre, faire découvrir aux jeunes l'envie et la faculté d'entreprendre.*

*Concernant l'emploi, la région Centre semble caractérisée par un déséquilibre entre l'offre de formation faite aux jeunes et les besoins des entreprises. Un nombre significatif des jeunes les plus formés quitte le territoire régional faute de pouvoir trouver un emploi qualifié en région Centre. En revanche, la région attire des personnes plus âgées, déjà installées dans leur vie familiale et professionnelle. Il serait opportun que la région se penche plus spécifiquement sur les causes de ces migrations des populations jeunes afin d'y remédier, même si en soi le fait que les jeunes soient mobiles revêt plutôt un caractère positif et beaucoup de ceux qui reviennent sont riches d'expérience. »*

En préambule, le CESER souhaite rappeler la nécessaire implication non seulement de la collectivité régionale mais également du monde économique qui doivent partager la responsabilité de la formation des jeunes dans notre région. S'intéresser à l'avenir des jeunes, c'est s'intéresser à leur insertion professionnelle dans l'emploi, la formation en étant un vecteur central.

Or, concernant l'emploi, la situation des jeunes a considérablement évolué depuis la rédaction du rapport du CESER de 2010. Le taux de chômage des jeunes au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 se situait à 25,7 % pour les 15-24 ans en moyenne en France; la situation s'étant détériorée depuis, puisque la France est entrée en récession.

En région Centre, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans augmente de 3,2 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 par rapport au troisième trimestre, il est plus de trois fois supérieur à celui des adultes pour les mêmes périodes. Ces jeunes représentent 18,3 % de l'ensemble des demandeurs régionaux, part supérieure de 1,7 point au taux national<sup>9</sup>. Par ailleurs, si depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans, ce dispositif ne concerne que très peu de jeunes du fait des conditions requises et de la méconnaissance de leurs droits. Ainsi, la région Centre comptait 418 allocataires du RSA jeunes au 31 décembre 2012 (8 400 en France), soit une population couverte de 485 personnes (9 800 en France, source : CNAF, MSA, site de la DREES). Le « RSA jeunes » ne concerne donc, en région, que 1,5 % des 32 575 jeunes de - de 25 ans demandeurs d'emploi, ce qui confirme que ce n'est pas une mesure qui apporte une réponse à la hauteur des besoins des jeunes...

L'information et l'orientation des jeunes est un thème qui a été souvent évoqué par le CESER, considéré comme central pour une égalité dans l'accès aux formations et à l'emploi. Le site Etoile de la région Centre, s'il est un bon outil pour les professionnels, est assez peu intuitif pour les jeunes. Par ailleurs, les informations qui y sont consignées se télescopent avec celles de pôle emploi, du Rectorat, de l'ONISEP et de jeunes O Centre. Il est donc urgent de se doter d'une plateforme unique permettant une meilleure orientation des jeunes, la question de l'accès à l'information en ce domaine étant la première source d'inégalité.

Depuis les préconisations du CESER de 2010 appelant à un décloisonnement des organismes chargés de l'orientation des jeunes, a été expérimenté en région Centre un « service public de l'orientation et de la formation tout au long de la vie », repris par ailleurs comme premier des treize chantiers prioritaires par le comité interministériel à la jeunesse.

---

<sup>9</sup> Source : note de conjoncture de l'INSEE Centre

Le CESER s'interroge sur l'impact réel de cette expérimentation. Cela a-t-il contribué à plus de lisibilité pour les jeunes concernés et à plus de coopération entre les acteurs ? Un pilote a-t-il été clairement identifié en région ? Qui en assure la promotion auprès des jeunes et des familles ? En effet, la multiplicité des acteurs associés à cette démarche rend peu lisible ce SPIO.

Concernant les écoles de la deuxième chance, outre celle de Orléans, il est à noter qu'une seconde école s'est créée en région Centre à Tours (sur trois sites Tours, Loches et Chinon), depuis 2010. Il est cependant difficile d'évaluer leur impact, étant donné la faiblesse de leurs effectifs.

En revanche, le CESER salue (et le mot est faible) les avancées du Conseil régional Centre en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, un partenaire très engagé à travers les dispositifs « assure ta rentrée » amplifié avec « assure ton année ». C'est d'ailleurs une préconisation centrale du plan « priorité jeunesse » du comité interministériel de la jeunesse. En effet, notre région est très en pointe sur la lutte contre le décrochage scolaire, et, malgré les difficultés à mettre en place des parcours individualisés, elle a adopté une démarche cohérente en comblant un déficit de l'action publique. Ces politiques ont permis l'acquisition de compétences par de nombreux jeunes auparavant laissés sur le côté et s'est intelligemment articulée avec les visas compétences jeunes. Ces actions doivent être pérennisées, la déscolarisation pouvant rapidement entraîner marginalisation voire exclusion.

Le CESER souhaite à présent attirer l'attention sur l'étape ultérieure, à mettre en place pour la non sectorisation des interventions entre collectivités, qui devra s'attacher à favoriser le continuum de cette prise en charge (prévention, repérage, accompagnement) entre les différents niveaux de collectivités pour de meilleurs repérage et suivi dans la prise en charge des élèves de primaire, de collège et de lycée.

Concernant l'idée de mobiliser des places disponibles dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement, le CESER attire l'attention sur l'existence des métiers en tension dans le secteur de l'animation notamment qui vont s'accroître avec le projet de refondation de l'école. Sur ce secteur, il est à noter l'abandon du financement régional des diplômes professionnels de niveau V (BAPAAT<sup>10</sup>) qui permettait une première qualification de jeunes en difficulté scolaire dans ce secteur.

Concernant l'envie d'entreprendre, de nombreux dispositifs existent allant de l'aide à la création d'activité : cela va des dispositifs de soutien, de suivi d'accompagnement et de valorisation des projets de jeunes entrepreneurs. On peut citer le dispositif NACRE (accompagnement et financement) couplé à un prêt bancaire et qui cible des personnes sans emploi ; ou encore CREA JEUNE (dispositif de formation ainsi que session post création de 18 mois, avec une immersion dans l'entreprise) ; CAP JEUNE dont le but est de favoriser la création d'entreprises par des jeunes en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement renforcé, ainsi qu'une prime de démarrage de 2 000 € ; les prêts d'honneur consentis par de nombreux organismes consentent ce type de prêt en direction des jeunes), et enfin les aides sociales et fiscales comme l'ACCRE (aide à la création et à la reprise d'entreprise), dispositif émanant du Conseil régional.

De nombreux concours valorisent également les créations et « reprise d'entreprises » au travers de différentes manifestations (Graine de Boîtes, Petit poucet, Talent des cités, Graine de Boss, prix Moov Jee).

---

<sup>10</sup> Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports

Ce sont là autant d'outils que le CESER apprécie car ils permettent d'accompagner les initiatives et projets de jeunes dans la création de leur activité. Il serait néanmoins nécessaire de mieux communiquer sur ces aides à la création et au développement d'entreprises peu connues des jeunes.

La création d'entreprise mérite, en effet, d'être soutenue. C'est par ailleurs un chantier prioritaire du plan priorité jeunesse à ne pas négliger, de nombreux jeunes s'engageant dans cette voie. Les organismes consulaires (réseaux des chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture), les couveuses d'entreprises, ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire constituent, de par leur proximité territoriale des interlocuteurs privilégiés pour aider à la reprise d'entreprise, mais aussi pour accompagner les jeunes à la création de leur activité.

Par ailleurs, face au chômage des jeunes, il faut noter les deux propositions phare du gouvernement avec la création des « emplois d'avenir » et des « contrats de génération » inclus dans les priorités définies par le CIJ.

Si les emplois d'avenir peuvent certes constituer un tremplin vers l'emploi, encore faut-il qu'ils constituent un emploi de qualité. Accompagner les jeunes en contrat d'avenir, pour doter cette mesure conjoncturelle de réels effets, est une obligation à laquelle ne peuvent se soustraire les autorités publiques. Ainsi, la mise en œuvre d'un programme de formation de ces jeunes est une condition de qualité. Or une note de la DIRECCTE Centre<sup>11</sup>, assouplissant les conditions d'embauche (durée du contrat, obligations des employeurs en termes de projet de formation...) des emplois d'avenir pose question : si cet aspect constitue un frein dès l'embauche du point de vue des employeurs, ceux-ci ne doivent pas s'y soustraire et établir un plan de formation à moyenne échéance après l'embauche ; n'est ce pas la vocation du Conseil régional que de les accompagner sur ce volet ? La concrétisation de cet objectif demeurant flou pour nombre d'entre eux. Le CESER tient également à rappeler l'importance d'exiger des contreparties sociales à mettre en œuvre par les employeurs dans le cadre de ces contrats.

Par ailleurs, les contrats de génération mis en œuvre par le gouvernement constituent de bons outils qui peuvent faciliter les transitions et reprises d'entreprises par des jeunes en même temps qu'ils permettent de développer une dimension intergénérationnelle, (plus pragmatiquement la formation par les pairs), source d'enrichissement et de compréhension mutuelle peu présents dans les politiques publiques.

D'autres solutions favorisant l'emploi des jeunes méritent amplifiées voire généralisées à condition d'être adaptées aux envies des jeunes (trop de jeunes étant intégrés dans des formations pour pallier des situations d'attente): **le développement de l'alternance par l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, ainsi que des stages est la priorité** car ils apportent, en complément des enseignements théoriques, une expérience valorisable et propice à l'insertion des jeunes. Comme c'est la logique pour les contrats de génération, un accompagnement et une immersion professionnels favorisent l'acquisition de compétences par l'expérience aujourd'hui peu valorisée (et peu valorisable du fait de la lourdeur des démarches VAE). Associer de façon systématique apprentissages théoriques et pratiques est une condition pour se créer un réseau et faire valoir ses compétences en milieu professionnel, pour créer l'appétence. Sur ce point, le CESER souhaite faire de nouveau part de sa déception sur la mise en œuvre de la politique des 1 000 parrains et marraines vers l'emploi, qui obéit au même objectif mais souffre à la fois de la faible mobilisation des jeunes et des adultes. Le CESER aimerait en connaître les raisons.

---

<sup>11</sup> Note de la DIRECCTE du 29 avril 2013

Face au décrochage scolaire, aux jeunes isolés, comme au chômage, les membres du CESER en appellent à responsabilité partagée des adultes **pour une politique structurante et de long terme qui vise le droit commun** : responsabilité sociale des entreprises, responsabilité et de la puissance publique en matière d'égalité (collectivités, Etat, éducation nationale) sur la formation, l'orientation puis l'emploi des jeunes. Favoriser la lisibilité des dispositifs et ressources mobilisables dans les sphères privée et publique doit être une priorité.

**Préconisations vie citoyenne extraites du rapport « être jeune en région Centre » de 2010 :**

*« Plutôt que de préconiser un conseil régional des jeunes de 18 à 25 ans, qui serait aussi aberrant que l'idée d'un conseil régional des femmes, le CESER pense qu'il serait préférable de soutenir, développer et favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans les lycées ou les CFA (de même dans les établissements pour les formations sanitaires et sociales). La même chose pourrait être préconisée au niveau des collèges pour les départements et dans les universités. Cette valorisation de la démocratie participative pourrait faire l'objet des projets d'établissement soutenus et encouragés par le rectorat. Cette volonté d'aider les jeunes s'impliquant dans la vie citoyenne pourrait être concrétisée par des aides régionales pour les formations au BAFA et au BAFD, aides qui seraient gérées par le conseil régional en complémentarité avec les autres collectivités afin que tous les jeunes de la région y aient accès. »*

En préambule, le CESER souhaite rappeler l'importance des actions menées par le monde associatif dans l'accompagnement, l'animation, la valorisation des initiatives de jeunes, leur insertion sociale (...); et de la dimension intergénérationnelle de certaines actions. Il souhaite que cette mission d'intérêt général soit reconnue.

La démarche CiT lycées, destinée à favoriser l'engagement citoyen des jeunes au sein des lycées correspond parfaitement à l'esprit des préconisations émises par le CESER qui salue cette démarche, pourtant pas évidente à mettre en place. Sa vocation : ouvrir le lycée sur l'extérieur, mettre en synergie les acteurs du territoire avec celui-ci et répondre aux besoins des jeunes est un triple objectif ambitieux. Le CESER espère que les enseignements tirés de cette expérimentation puissent permettre à minima une concrétisation voire une généralisation de cette démarche sur les territoires, et les établissements (établissements sanitaires et sociaux et CFA). Il souhaite que la phase expérimentale fasse place à la mise en place d'un programme d'action doté d'un budget spécifique et pluriannuel qui rende opérante et durable cette démarche expérimentale.

Concernant la participation des jeunes, le Conseil régional a, depuis 2011, mis en place une Conférence Régionale de la Jeunesse. Composée de 5 collèges (apprentis, étudiants, jeunes représentants des structures d'éducation populaire, jeunes demandeurs d'emploi et jeunes en formation professionnelle, et jeunes en situation d'emploi). Elle a été ouverte à tous les jeunes de 18 à 25 ans souhaitant s'impliquer dans la vie citoyenne. Si cette instance est censée prendre en compte la parole des jeunes, relayer leurs attentes et besoins, être représentative des jeunes en région Centre, notre assemblée reste très sceptique sur la réalisation de ces objectifs qui semblent loin d'être atteints et sur le mandat des jeunes y siégeant.

Le CESER avait d'ores et déjà exprimé ses réticences dans ses préconisations du rapport « Etre jeune en région Centre » en 2010 : « *Le CESER Centre n'est pas favorable à un Conseil régional des jeunes ou à un CESER bis où il y aurait de jeunes adultes de plus de 18 ans* » Il s'est en revanche positionné sur une alternative : « *à travers la compétence lycée et apprentissage, le Conseil régional aurait légitimité à organiser un « conseil des usagers » où les délégués de classe des lycées, des CFA et CFAS, en respectant la parité fille-garçon, pourraient élire des représentants à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne.* »

Plus globalement, au regard de l'absence de place réelle donnée aux jeunes dans cette société, **il est urgent pour éviter des conflits de génération et favoriser le « vivre ensemble », de se poser des questions pour leur intégration pleine et entière dans toutes les instances de consultation et de décision, espaces de projets (...)** qu'ils les concernent directement ou indirectement (Conseils d'administration des lycées, CESER, assemblées décisionnaires et consultatives, CESER compris...)

Par ailleurs, concernant la mise en place d'une bourse BAFA et BAFD, le CESER souhaite réitérer avec force cette préconisation, qui, rappelons le, avait été politiquement actée par les élus du Conseil régional dans le cadre des réflexions sur le « Pack Autonomie Jeunesse ». Le Conseil régional devrait s'engager sur ce point, en complémentarité avec les autres collectivités afin que tous les jeunes de la région y aient accès, ceci dans un souci d'égalité territoriale.

En soutenant une telle mesure, notre assemblée souhaite ici rappeler le caractère déterminant dans un parcours des formations à l'animation volontaire, à la fois en tant que vecteur central de l'engagement associatif et, d'autre part, compte tenu des besoins à venir liés au projet de refondation de l'école engagé par le gouvernement.

Le CESER souhaite donc que cette mesure soit mise en place, et ceci à brève échéance comme cela s'est concrétisé dans d'autres régions : elle constitue, un pilier central et par trop oublié d'une politique jeunesse : **l'accès à l'autonomie via la prise de responsabilité, la conduite de projets, et non via les seuls aspects d'assistance matérielle.**

Le service civique<sup>12</sup>, mis en place depuis 2010, constitue également un vecteur important de l'engagement des jeunes. Depuis sa création, 42 000 volontaires se sont engagés en France. En 2012, en région Centre, il y avait 424 jeunes en service civique (367 en 2011, 90 en 2010). L'engagement de service civique a été sanctuarisé dans les politiques gouvernementales, sa vocation de durabilité dans le temps en fait un dispositif à accompagner pour en préserver la qualité et les impacts sur les jeunes d'une part, sur la mise en œuvre de projets d'intérêt général d'autre part. Face au constat de certains jeunes qui choisissent cette voie lorsqu'ils sont en situation d'attente (études, recherche d'emploi...), ces exigences ne doivent pas être prises à la légère.

---

<sup>12</sup> Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'Etranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Une indemnité est versée s'élevant à 446,65 euros par mois. Une bourse supplémentaire de l'État de 101,68 euros par mois pourra vous être accordée si la personne est bénéficiaire du RSA ou si elle est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur (5e ou 6e échelon).

Deux pistes d'actions peuvent être évoquées dans ce cadre, pour les jeunes, d'une part, pour les structures d'accueil d'autre part :

- L'accompagnement et la formation étant un gage de qualité, le Conseil régional pourrait décider de soutenir et valoriser les fonctions d'accompagnement (qui supposent mobilisation de moyens humains et financiers pour les structures d'accueil) assurées par le monde associatif dans un contexte difficile.
- La seconde piste serait de **soutenir les projets de jeunes** en service civique sur les domaines de compétence régionaux (actions internationales, culture, sport...) afin de (re)donner de la valeur à leurs projets.

Globalement, le dispositif ayant vocation à se pérenniser et s'amplifier, il serait nécessaire d'envisager une étude quantitative, et qualitative (perspectives de développement de ce dispositif, améliorations à y apporter, formations...).

En conclusion, envisager l'engagement des jeunes à travers leur seule représentation dans le cadre de la CRJ est pour le moins restrictif, la prise de responsabilité des jeunes via leur formation à l'animation volontaire et via une aide aux projets de jeunes sont des mesures complémentaires aptes à favoriser cet engagement.

## **II. Des pistes pour une mise en œuvre réussie, lisible, juste, cohérente et concertée d'une politique jeunesse au niveau régional :**

En 2010, pour pallier le manque de lisibilité et de cohérence souvent évoqués des politiques en faveur des jeunes, le Conseil régional avait engagé une démarche transversale, validée politiquement par l'ensemble des élus ayant des délégations touchant de près ou de loin à la jeunesse, via un travail effectué autour du « pack autonomie jeunesse », une démarche poursuivie en 2011 puis abandonnée.

Début 2013, l'ARF avait également lancé une réflexion sur la jeunesse et a proposé la mise en place, dans chaque région, d'une « conférence permanente régionale de la jeunesse » présidée par le Conseil régional et chargée d'élaborer « un schéma régional des politiques de jeunesse ».

Parallèlement le Président de la République ayant fait de la jeunesse une priorité lors de sa campagne, cette annonce s'est concrétisée par la tenue, le 21 février dernier du Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ), marquant le lancement d'un plan « Priorité Jeunesse ». Les mesures déclinées dans ce plan s'inscrivent dans la continuité des actions d'urgence déjà menées pour les jeunes par le Gouvernement depuis mai 2012 avec notamment les emplois d'avenir et les contrats de génération.

La politique jeunesse actuelle du Gouvernement s'articule autour de 13 chantiers prioritaires déclinés en 40 actions :

- Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes
- Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage
- Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins
- Faciliter l'accès des jeunes au logement
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire
- Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

- Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet
- Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes
- Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes
- Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public
- Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

Cette politique nationale doit se traduire par la mise en place de comités d'Administration Régionaux dans chaque région (CAR) présidés par les préfets et dédiés à la Jeunesse, traduction territoriale des orientations définies par le gouvernement en février dernier lors du CIJ.

Pour le CESER, les conditions de la mise en œuvre d'une politique lisible, cohérente et concertée en faveur de la jeunesse implique une double approche : elle nécessite de s'intéresser aux jeunes eux-mêmes (sens des actions menées et lisibilité, accès à l'information), ainsi qu'aux acteurs intervenant en faveur des jeunes, avec la question de la cohérence des politiques menées par une multiplicité d'acteurs.

- ***Pour les jeunes, une nécessaire réflexion autour du sens d'une politique jeunesse***

- Les conditions de l'acquisition d'une autonomie : concilier aspects matériels et responsabilisation

Les réflexions engagées à l'occasion des travaux sur le « pack autonomie jeunesse » auxquels le CESER a contribué avaient montré l'intérêt d'envisager l'autonomie non seulement à travers ses aspects matériels (emploi, logement, permis, aide à la mutuelle, etc.) mais également psychosociaux (émancipation, citoyenneté, voire bien être, plaisir...) consacrant ainsi l'importance des dispositifs concourant au développement de la citoyenneté chez les jeunes.

Elle avait ainsi pour intérêt de ne pas se cantonner à une visée utilitariste (insertion sociale et professionnelle) des politiques « jeunesse », même si celles-ci doivent activement y participer. Elle a mis en évidence l'intérêt d'objectifs visant aussi l'émancipation, la qualité de vie, l'engagement et la citoyenneté. Il faut noter que cette dimension est d'ores et déjà intégrée dans nombre de politiques régionales, en France, en faveur des jeunes. De ce fait, le CESER souhaiterait que la **réflexion qui avait été initiée autour de la démarche « pack autonomie jeunesse » soit réactivée.**

- La participation des jeunes aux projets qui les concernent

Par ailleurs, le CESER souhaite appeler la collectivité régionale à la vigilance sur le risque de sentiment d'instrumentalisation de la jeunesse pour des actions de communication. Si les actions de promotion de la collectivité sont utiles à l'attractivité du territoire, les jeunes ont un besoin d'implication sur le fond. Cette implication ne peut se limiter à une concertation dans le cadre de la Conférence régionale de la jeunesse. Cette reconnaissance de leur utilité sociale et de leur participation à la vie publique étant selon le CESER un réel levier pour en attirer, et en faire rester davantage sur notre territoire. **Il s'agit pour notre Assemblée de favoriser l'intégration des jeunes dans toutes les instances de consultation et de décision de droit commun.**



- La lutte contre les inégalités, l'exclusion et l'isolement de nombreux jeunes

L'accès des jeunes au logement et à l'emploi sont identifiés par notre assemblée comme les deux problématiques centrales connues par les jeunes. Face à l'aggravation de leurs situations, ce sont donc les deux leviers à activer en priorité pour permettre leur insertion sociale et professionnelle, ce sont les conditions préalables d'une réelle égalité entre jeunes.

Le rapport sur les travailleurs pauvres du CESER avait souligné les difficultés rencontrées par de plus en plus de jeunes pour subvenir à leurs besoins. Le CESER regrette que la ligne budgétaire dédiée aux dispositifs de lutte contre l'exclusion s'amenuise d'année en année alors même que la situation devrait inciter à l'action en ce sens. En effet, si une politique spécifique n'est pas souhaitable, elle peut permettre de mettre en place des passerelles pour favoriser l'accès des jeunes au droit commun. Le CESER souhaiterait attirer l'attention du Conseil régional sur la situation des 18-30 ans sans emploi, sans logement, parfois sans ressources familiales à mobiliser. Pour eux, peu de solutions existent en termes d'accès aux droits (logement et à l'emploi notamment).

Assurer les conditions de l'acquisition d'une autonomie, la participation des jeunes et la lutte contre les inégalités, l'exclusion et l'isolement des jeunes sont les 3 conditions d'une politique qui fasse sens, au sein de la collectivité, et vis-à-vis de l'extérieur.

- ***De l'importance d'inclure les actions en direction des jeunes dans une optique de droit commun***

Pour le CESER, il est primordial de veiller à ce que les politiques « jeunesse » demeurent dans une optique de droit commun afin d'assurer le vivre ensemble jeunes avec adultes, en évitant de segmenter la population. Pour une réelle prise en compte juste et équitable de tous les jeunes, il faut toutefois quelques conditions :

- Un système d'information et d'orientation performant :

Pour le CESER, et au vu des témoignages recueillis au cours de ses travaux (cf. rapport « être jeune en région Centre de 2010), il s'avère fastidieux d'identifier les dispositifs et interlocuteurs intervenant en faveur des jeunes ; leur foisonnement, la multiplicité des vecteurs d'information rendent illisibles les actions des différents partenaires. En conséquence, seuls les jeunes disposant de ressources (familiales, sociales, amicales...) parviennent à utiliser ces dispositifs. Ce sont souvent les mêmes qui disposent de l'ensemble de ces ressources et qui, de ce fait, bénéficient des dispositifs contribuant ainsi à une inégalité toujours croissante entre tranches de population, inégalité qui s'accroît avec la dureté de la crise. Les plus isolés sont les plus touchés et devraient pourtant pouvoir bénéficier de ces dispositifs au même titre que les lycéens et apprentis.

- Une politique qui doit s'accorder entre partenaires institutionnels pour une recherche de cohérence entre jeunes scolarisés/ déscolarisés.

Structurellement de par les compétences qui lui sont confiées le Conseil régional développe de nombreuses mesures en faveur des jeunes scolarisés ou étudiants ce qui contribue à des ruptures d'égalité. Les jeunes déscolarisés devraient pourtant pouvoir bénéficier de passerelles leur permettant d'accéder au droit commun, c'est une condition d'équité. Une attention particulière doit être portée au soutien, à l'accompagnement et au suivi de jeunes en difficulté pour garantir leur accès aux droits et au droit commun. En effet, si le droit commun doit rester un objectif idéal, il est parfois nécessaire de mettre en œuvre des politiques adaptées d'accompagnement, de suivi comme c'est le cas par exemple pour des jeunes porteurs de handicap.

Une réflexion avec les partenaires est urgente pour rétablir cette inégalité.

- **Vers une réelle gouvernance des actions en direction de la jeunesse**

Pour le CESER, si on veut avoir une action cohérente et lisible, il s'avère indispensable de concevoir une réelle gouvernance régionale.

- Un pilotage garant d'une transversalité entre services et acteurs de la jeunesse

A l'heure de l'affichage par le gouvernement d'une « priorité jeunesse », il semblerait logique d'initier, en région, une transversalité appelée depuis de nombreuses années (non seulement au sein du Conseil régional mais également sur l'ensemble du territoire), et à présent effective au national, avec la première réunion du comité interministériel de la jeunesse du 21 février dernier. La réactivation de la démarche, et pas forcément de l'outil, initiée autour du « pack autonomie jeunesse » saluée par le CESER, établie en coordination avec l'ensemble des partenaires et ne s'adressant pas aux seuls jeunes scolarisés serait à ce titre une avancée. Ceci étant dit, la responsabilité de la Région est de s'assurer de l'existence d'un pilotage identifié, garant et porteur de cette démarche : c'est un préalable pour la mise en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur le territoire régional.

- Un budget lisible et prévisible

Le Conseil régional a affiché son engagement sur les politiques « jeunesse » depuis 2009 par la mise en place d'une vice-présidence déléguée, une priorité que l'on retrouve chaque année dans les orientations budgétaires mais qui demeure peu lisible dans le budget primitif, du fait de sa dilution au sein du budget global. A noter que le « pack autonomie jeunesse » prévoyait une dotation de 6 millions d'Euros en année pleine en intégrant des dispositifs et dotations préexistants et en créant de nouvelles mesures.

La question budgétaire n'est ici pas forcément à appréhender en termes d'augmentation mais plus en termes de mutualisation, d'optimisation et de maximisation. Le coût de ces actions était relativement mesuré puisqu'il s'agissait, pour certaines, de mesures d'ajustement des dispositifs existants ; de mesures dont le reste à charge pour la collectivité restait dérisoire pour la collectivité (ex : garantie des risques locatifs et garantie de cautionnement) ; ou encore de mesures au coût mesurable et contenu (ex : bourses BAFA), ces mesures ayant pourtant des effets déterminants pour l'accès à l'autonomie des jeunes (via l'accès au logement et à la citoyenneté notamment)

- Un outil d'aide à la décision au service du pilotage d'une politique cohérente

Les travaux engagés dans le cadre du « pack autonomie jeunesse » avaient abouti à une évaluation, une mise à plat, et une réadaptation de plusieurs politiques "jeunesse" mises en œuvre par le Conseil régional et avaient donné lieu à plusieurs préconisations également souhaitées par le CESER. Face à l'empilement de dispositifs limités dans le temps, et au delà du seul outil, le PAJ était également l'occasion inédite de définir une politique lisible, globale et cohérente en faveur de la jeunesse à l'image de ce qui se fait dans plusieurs régions métropolitaines. Il n'a toutefois pas abouti malgré une forte mobilisation des services à une période où plus de la moitié des Régions étaient dotées de politiques jeunesse cohérentes (ex : cartes jeunes en Picardie, ou schéma régional de la jeunesse en Pays de la Loire..., pour les régions les plus avancées dans la démarche).

Pour le CESER, il serait, par ailleurs, important de se doter d'indicateurs d'évaluations dans l'objectif de corriger les inadéquations qu'il peut parfois y avoir entre les mesures mises en œuvre et les besoins réels des jeunes.

Cette politique jeunesse sera d'autant plus efficace si elle s'intègre aux schémas existants et en cours d'élaboration (ex : futur Schéma régional de l'enseignement supérieur doit par exemple intégrer la dimension « vie étudiante »).

Toutes ces préconisations vont dans le sens d'une meilleure visibilité **et d'une réadaptation** des actions du Conseil régional en faveur des jeunes, condition préalable à un dialogue avec les autres acteurs jeunesse sur le territoire. Cette gouvernance renouvelée constituerait l'assurance d'une coconstruction entre l'ensemble des acteurs des politiques « jeunesse » à venir, le cadre étant défini par le plan priorité jeunesse du gouvernement.

**Notre assemblée est convaincue de l'urgence de la situation à traiter qui demande de la réactivité par rapport à un constat partagé d'échec des systèmes d'orientation, d'information, d'intégration et de participation et des mécanismes de solidarité à l'intérieur d'une génération et entre générations. Une responsabilité qui reste partagée entre acteurs publics et privés et qui, si elle dépasse la seule collectivité régionale oblige à l'action coordonnée de tous les acteurs.**

Cette coordination est d'autant plus urgente face au contexte actuel ; l'ARF ayant préconisé en janvier 2013 la mise en place dans chaque région de « Conférences permanentes régionales de la jeunesse » présidées par le Président du Conseil régional, l'Etat annonçant dans la foulée la création de Comités de l'administration Régionale (CAR) dédiés à la jeunesse (traduction territoriale des orientations définies par le gouvernement en février dernier lors du Comité Interministériel de la Jeunesse) et présidés par le préfet; ces instances ayant sensiblement la même vocation : piloter au niveau régional les politiques « jeunesse ».

### **III. Les questions pour ouvrir le débat :**

Compte tenu des éléments évoqués plus haut, le CESER a souhaité formaliser ses questionnements destinés à laisser place au débat en séance plénière.

#### **- Sur la notion de droit commun :**

Les politiques « jeunesse » doivent-elles relever du droit commun ?

La Région doit-elle se doter d'un schéma régional de jeunesse afin de tracer la route à suivre **et/ ou** injecter dans chacune de ses politiques cette dimension ?

Comment prendre en compte les situations d'exclusion et d'isolement chez les jeunes ?

Que mettre en place pour entendre et écouter ces jeunes peu présents dans la sphère publique ?

Comment prendre en compte la situation spécifique des jeunes déscolarisés, sans formation, sans emploi alors que les périodes d'attente sans solution ni statut s'allongent pour ces jeunes ? Comment anticiper la refondation de l'école pour donner une place à tous et chacun ?

Comment concilier égalité et équité ? Passer d'une égalité formelle à une égalité réelle ?

Une politique sectorielle de jeunesse est elle souhaitable ? Quelle plus-value apporte-t-elle ? Segmenter l'action publique par classe d'âge est-il un gage d'égalité, d'équité ? Comment éviter les effets de seuils ?

Une politique égalitaire sur l'ensemble d'une classe d'âge peut-elle produire de l'équité ?

#### **- Sur la gouvernance :**

Ce qui est porté par tous l'est-il avec plus d'efficacité ? En ce sens, faut-il un ou plusieurs porteurs des politiques « jeunesse » ? Cette politique doit-elle être intégrée dans l'ensemble des politiques régionales ? Une politique catégorielle supplémentaire est-elle souhaitable ?

**Doit-on envisager l'intégration de la question de la « jeunesse » dans les territoires au regard des politiques territoriales mises en œuvre sur notre territoire (contrat de pays, ambition 2020, SRADDT ?) ?**

**Faut-il envisager une approche territoriale autour de publics cibles ?**

La question de la jeunesse doit-elle être une priorité des politiques territoriales du Conseil régional (SRADDT, ambition 2020 et contrats de pays, bassins de vie, PACT...) ? Une politique jeunesse doit-elle s'appréhender dans une perspective territoriale ou doit elle faire l'objet d'une réponse globale ?

- Sur les dispositifs et les questions de budget et de moyens :

Comment optimiser l'action publique face à l'empilement des dispositifs et multiplicité des intervenants ? Quels sont les manques, interstices à combler ? Faut-il une délégation jeunesse dotée d'un budget propre ?

Le service civique a-t-il trouvé toute sa place ? En quoi sert-il la société et l'intérêt général mais aussi les jeunes dans leur parcours de vie ? Comment articuler service civique et bénévolat afin de renforcer la qualité du dispositif et participer au dynamisme associatif ?

Comment évaluer une politique jeunesse par nature éducative ? Les indicateurs de résultat et éléments purement quantitatifs sont-ils de bons outils ? Cette évaluation est-elle souhaitable ?

Doit-on concilier volonté de formation des jeunes et besoins des entreprises pour répondre à des attentes plus ou moins antagonistes ?

\*  
\* \*

La « crise » ayant mis en évidence des difficultés plus structurelles que conjoncturelles concernant la jeunesse, il apparaît urgent pour le CESER de ré impulser une démarche de lisibilité, une recherche de meilleure complémentarité et une réelle coordination entre l'État et le Conseil régional. Le CESER et ses membres se tiennent prêts à apporter leur concours pour la définition d'une telle politique.

Plus globalement, toutes les questions posées ici en soulèvent une plus fondamentale : quelle place la société actuelle est-elle prête à faire aux jeunes générations ? Il faut peut-être créer une « culture » de l'intergénérationnel, faire évoluer les mentalités pour un meilleur vivre ensemble...

## TABLE DES SIGLES

### A

---

ARF : Association des Régions de France

ARS : Agence Régionale de Santé

### B

---

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

### C

---

CAR : Comités d'Administration Régionaux

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CESER : Conseil Economique, Sociale et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFAS : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

CIJ : Centre d'Information Jeunesse

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

### D

---

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAAF : Direction Régionale

DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

### F

---

FJT : Foyer de Jeunes travailleurs

### G

---

GRL : Garantie des Risques Locatifs

### M

---

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

### P

---

PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

PAJ : Pack Autonomie Jeunesse

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

**R**

---

RSA : Revenu de Solidarité Active

**S**

---

SPIO : Service Public d'Information et d'Orientation

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

**T**

---

TER : Transport Express Régional

DOCUMENT DE TRAVAIL

## ANNEXE



29/04/2013

### MOBILISATION DES EMPLOIS D'AVENIR EN REGION CENTRE

La mobilisation pour l'emploi est une priorité absolue du gouvernement. A cette fin, tous les outils doivent être mobilisés pour inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année, notamment les Emplois d'Avenir.

#### I- NIVEAU DE REALISATION

| Dpts   | Objectifs Emplois d'Avenir | Contrats signés au 29/04/2013 | Taux de réalisation au 29/04/2013 |
|--------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| 18     | 590                        | 182                           | 30,8%                             |
| 28     | 700                        | 110                           | 15,7%                             |
| 36     | 420                        | 134                           | 31,9%                             |
| 37     | 700                        | 185                           | 26,4%                             |
| 41     | 480                        | 119                           | 24,8%                             |
| 45     | 860                        | 142                           | 16,5%                             |
| Région | 3 750                      | 872                           | 23,3%                             |

Soit une réalisation pour la région Centre de **23,3% de l'objectif** (17,8% au national).

28 Emplois d'Avenir ont été signés dans le secteur marchand (arrêté préfectoral pris le 15/02/13).

A ce jour, le bilan de ce programme dans la région est certes significatif mais il n'est pas pour autant totalement satisfaisant compte tenu des enjeux.

#### II- ASSOUPPLISSEMENTS DU DISPOSITIF

Afin de lever les freins repérés et d'accélérer la montée en puissance du dispositif, le ministre Michel Sapin a procédé à quelques assouplissements :

- Possibilité de prescrire des contrats d'une durée d'un an renouvelables, là où un engagement de 3 années d'emblée ferait hésiter les employeurs
- Possibilité de recourir au temps partiel, en fonction de la situation du jeune mais aussi lorsque cela paraît nécessaire pour lever certaines réticences des employeurs à recruter
- Possibilité de mutualiser des Emplois d'Avenir entre les collectivités territoriales
- Mise en œuvre d'une souplesse sur la formalisation initiale des actions de formations à la signature des contrats (les employeurs doivent s'engager sur le principe de la formation mais le parcours de formation précis ne peut souvent être explicité qu'après la signature du contrat)

#### III- MOBILISATION DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Il est demandé à tous les services déconcentrés de l'Etat de se mobiliser pour les Emplois d'Avenir. A cette fin, la DIRECCTE peut intervenir pour communiquer sur le dispositif et essayer de lever les freins rencontrés :

- Intervention dans les réunions interne des services
- Interventions lors de réunions programmées avec les partenaires des services
- Interventions lors de réunions organisées spécifiquement autour des Emplois d'Avenir avec les partenaires des services